

WO_PAIE | Transfert établissement et changement de SIRET

Avant d'entreprendre les changements dans notre logiciel, renseignez-vous sur la date de prise en compte par l'Urssaf du changement de votre numéro de SIRET.

La présente FAQ a pour objet de vous expliquer les différentes actions à mener dans le logiciel en cas de changement de SIRET.

Les paramètres de paie

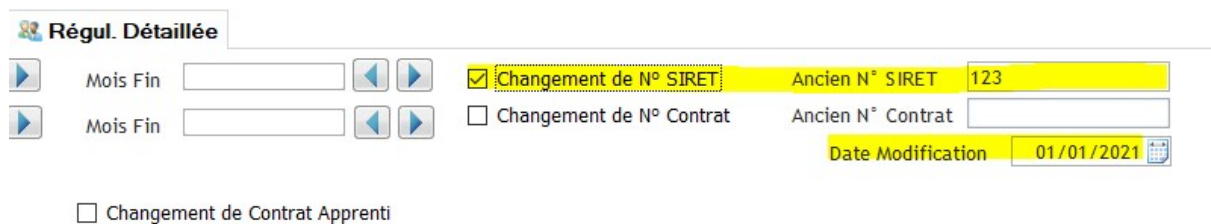
En cas de changement d'adresse, les informations doivent être reportées dans le logiciel. Depuis le **plan de paie**, dans les **paramètres de paie**, dans l'onglet **société** mettez à jours les informations indiquées nécessaires (N° SIRET et l'Adresse).

La DSNM et le signalement du changement de SIRET

Cliquez sur le bouton « **déclaration mensuelle** ».

Vous pouvez aller sur l'onglet « **Régul.Détaillée** » en cochant « **Changement du N° de SIRET** » avec « **l'ancien N°** » ainsi que la « **Date de Modification** ».

Le logiciel intégrera automatiquement les blocs idoines dans votre DSN du mois en cliquant sur « **Sélection** » puis « **Export** ». Votre DSN sera alors générée.



Et on aura bien sur notre fichier :


	1	S21.G00.41	41		41	
356	1	S21.G00.41.001	41.001	Date de la modification	41	01012021
357	1	S21.G00.41.012	41.012	SIRET ancien établissement d'affectation	41	123

La configuration net entreprises

Depuis le menu Wo_DSN On_line, vous devez modifier les informations de connexion. Depuis le menu Wo_paie, cliquez sur le bouton « **déclarations nominatives** » pour ouvrir le module Wo_DSN_On_line. Dans le menu à tiroir situé à gauche de la fenêtre, cliquez sur le bouton « **configuration** ». La fenêtre « **API machine to machine** » s'ouvre. Dans l'onglet « **paramètres** », renseignez le **SIRET**, le nom, le prénom ainsi que le mot de passe de connexion pour le portail net entreprise. En cliquant sur bouton « **tester la connexion** », vous pouvez vous assurer de l'exactitude des informations saisies.

Voir avec net entreprise pour garder les anciennes informations sur leur site, dans WO DSN les retours resteront.

Les FAQ ont pour objectif de vous accompagner, n'hésitez pas à nous faire un retour.

Aller en consulter davantage sur notre Helpdesk accessible depuis le bouton d'aide, dans le logiciel  aussi avec le raccourci « F1 » de votre clavier et dans le menu « Documentation », « Helpdesk ACE » ou encore sur notre site acesoftware.fr
Si vous ne trouvez pas votre bonheur, faites-nous une demande directement depuis votre espace

La récupération des CRM

Pensez à bien récupérer le CRM PAS mensuellement. Si votre dernière récupération **date de plus de 3 mois** avant le changement de SIRET, vous ne retrouverez pas l'historique de vos CRM PAS de votre ancien SIRET. Si vous vous retrouvez dans cette situation, rapprochez-vous du service net entreprise qui gère les relations avec la DGFIP afin de récupérer un fichier CRM PAS à réimporter.

Les 3 conseils de net entreprise :

Pour les cas de changement de SIRET

1. Ne pas effectuer la demande de radiation de l'ancien SIRET tant que le nouveau SIRET n'est pas encore ouvert, pour pouvoir continuer à réaliser les dépôts de DSN.
2. S'assurer d'avoir bien enregistré l'ensemble des CRM pour les DSN déjà transmises concernant le SIRET à radier car ne pourront être consultables sur le tableau de bord DSN une fois la cessation prise en compte sur net-entreprises
3. Utiliser un bloc changement, lors de l'obtention du nouveau SIRET (rubrique S21.G00.41.012 – SIRET ancien établissement d'affectation).

Pour en savoir plus : <https://www.net-entreprises.fr/fermeture-ou-changement-de-siret-2/>

La DSNM à néant

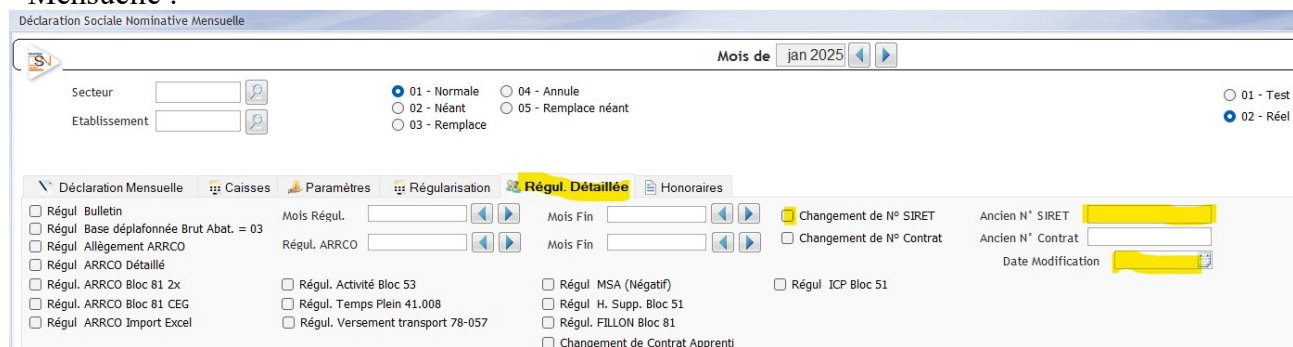
Dans les cas où votre ancien SIRET reste actif après le transfert de vos salariés sous un nouveau numéro de Siret ou que votre nouveau Siret est activé sans que le transfert de vos salariés ne soit effectif, il faudra réaliser une DSNM à néant pour les structures concernées (durant 3 Mois).

Là aussi net entreprise pourra vous renseigner sur la nécessité ou non d'effectuer cela.


Le fait de ne pas indiquer le changement de SIRET en dsn pourrait vous provoquer la perte de l'historique notamment pour le retour des AER (attestations pôle emploi).

Bien faire attention de changer la configuration « Machine to Machine » des connections Net entreprise.

Quand il y a plusieurs établissements concernés par le changement de Siret il faut indiquer dans la DSN Mensuelle :



Les FAQ ont pour objectif de vous accompagner, n'hésitez pas à nous faire un retour.

Aller en consulter davantage sur notre Helpdesk accessible depuis le bouton d'aide, dans le logiciel  aussi avec le raccourci « F1 » de votre clavier et dans le menu « Documentation », « Helpdesk ACE » ou encore sur notre site [acesoftware.fr](https://www.acesoftware.fr)
Si vous ne trouvez pas votre bonheur, faites-nous une demande directement depuis votre espace